

Invitation réunion publique

mercredi 4 juin 2025 à 18h00

à Mer

(La Halle, place de la Halle)



RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE AMONT

sur les communes d'Avaray, Courbouzon, Cour-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor, Lestiou, Maslives, Ménars, Mer, Montlivault, Muides-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan et Suèvres.

Les communes d'Avaray, Courbouzon, Cour-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor, Lestiou, Maslives, Ménars, Mer, Montlivault, Muides-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan et Suèvres, disposent depuis 2002, d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la Loire.

Ce document détermine pour chaque commune concernée, les secteurs soumis au risque d'inondation et définit des règles en matière d'urbanisme, de construction et de gestion.

La prise en compte des risques et la connaissance des crues de la Loire ayant évolué depuis 2002, le préfet de Loir-et-Cher a prescrit la révision du PPRi le 3 août 2023.

La cartographie du zonage réglementaire et la rédaction du règlement ont été réalisées en début d'année. Afin de partager ces éléments, une réunion publique est organisée par les services de l'État.



photographie : Cour-sur-Loire le 5 avril 2024

Pour toute précision sur la réunion, vous pouvez contacter la Direction départementale des territoires (02 54 55 75 41) ou envoyer un mail à : ddt-ppri-loire-amont@loir-et-cher.gouv.fr.